ZONE OUEST
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY SUR GLACE

CLUB : Montpellier

Saison 2026 – 2027

EQUIPE : *U18*

Liste gardien et joueurs BLOQUES

	NOM - prénom	Année	N° licence
GB	Clélie Iché	2009	262221
1	Tristan Dauga	2009	248603
2	Noah Navarro	2009	251416
3	Charlie Kiener	2010	253402
4	Eloann Pousset	2010	258038
5	Grégoire Golob	2010	254785
6	Mathéo Ravet	2010	251883
7	Auguste Daneels	2010	283685
8	Noah Chailloux	2011	294793
9	Swann Hourquet	2011	274739
10	Ruben Lenglet	2011	266903

Un club, ou une entente, qui engage deux équipes dans une même catégorie d'âge, est tenu de fournir à la zone compétente pour les U15, U17 Excellence, U20 Excellence, avant le premier match de championnat de l'équipe première de la saison en cours, la liste et les numéros de licence d'un minimum :
- de 11 joueurs opérant exclusivement dans l'équipe première pour les équipes U15, U17 Excellence et U20 Excellence.
Cette liste de joueurs est dite « liste bloquée ». Elle ne peut faire l'objet de modification ultérieure après avoir été déposée à la zone compétente. Elle comprend obligatoirement le gardien de but titulaire, qui est par ailleurs le seul gardien à pouvoir figurer sur cette liste bloquée initiale.